

**ORDONNANCE DE POLICE
INTERDICTION DE STATIONNER RUE DE SPA.**

Le Collège communal,

- Considérant que l'affluence du public lors de certaines épreuves au Circuit de Spa-Francorchamps provoque un engorgement de la circulation au centre de Francorchamps;
- Attendu qu'il y a lieu de maintenir la possibilité de parking à hauteur des commerces;
- Attendu qu'il y a lieu de déroger au règlement communal sur la signalisation routière;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,
- Vu la Loi communale,
- Vu l'Ordonnance de Police administrative générale,
- A l'unanimité,

ARRETE :

Article 1. Le stationnement sera interdit et l'arrêt limité à 15 minutes rue de Spa du n° 156a au n° 137 sur le côté droit de la chaussée dans le sens Spa – centre de Francorchamps, de 07 h.00 à 18 h.00 aux dates suivantes :

2, 3 et 4 mai 2019	à l'occasion de l'épreuve	WEC 6 hours of Spa-Francorchamps
11 et 12 mai 2019		Spa World Rally Cross
17, 18 et 19 mai 2019		Spa Classic
16 juin 2019		Spa Italia
21, 22 et 23 juin 2019		Spa Euro Race
26, 27 et 28 juillet 2019		Total 24 Hours of Spa
21 et 22 septembre 2019		European Le Mans Series
27, 28 et 29 septembre 2019		Spa Six Hours

Article 2. Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.

Article 3. Copies de la présente seront adressées aux autorités judiciaires et de tutelle administrative ainsi qu'à la Police fédérale, et aux services Technique et Logistique, pour disposition.

Stavelot, le 18 mars 2019.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J. REMY-PAQUAY.

Th. DE BOURNONVILLE.